



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

**Délibération n° DEL2023\_025**

**OBJET : Fixation des taux de fiscalité directe locale pour 2023**

### Exposé

Selon l'article 1639 A du Code général des impôts, les collectivités locales et organismes compétents font connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril de chaque année, les décisions relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit.

Globalement, le budget primitif 2023 a été construit sur une hypothèse de progression des bases fiscales de 7,1 % (actualisation législative), ainsi que de 0,5 % d'augmentation physique sur les bases de foncier bâti.

La Communauté d'Agglomération du Cotentin a reçu l'état fiscal N°1259 portant notification des produits prévisionnels pour 2023.

Concernant les taxes foncières, les bases sont en progression de 7,4 % sur le foncier bâti et 7 % sur le foncier non bâti, pour un produit respectif de 9,2 et 1,4 M€.

La loi de finances pour 2020 a supprimé la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences principales. 80 % des foyers fiscaux ont bénéficié d'un dégrèvement de 30 % en 2018, puis 65 % en 2019, et 100 % en 2020. Pour les 20 % restants, l'allègement a été de 30 % en 2021, 65 % en 2022 et sera de 100 % en 2023. En contrepartie de la perte de recette, la Communauté d'Agglomération du Cotentin perçoit une fraction du produit national de TVA, notifiée à hauteur de 27,4 M€ pour 2023.

Si la Taxe d'Habitation sur les résidences principales est définitivement supprimée pour tous les contribuables en 2023, la Communauté d'Agglomération du Cotentin continue de percevoir la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences secondaires. Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019, soit 12,50 % jusqu'en 2022 inclus. A compter de 2023, le taux de TH peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI. A taux constant et tenant compte d'une progression des bases de 7,1 %, le produit s'élève à 3,3 M€ pour l'année 2023.

Enfin, concernant la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), les bases progressent de 7,2 %. Conformément au débat d'orientation budgétaire, il est proposé d'appliquer la majoration spéciale de CFE, faisant porter le taux de 23,67 à 25 %, pour un produit de 34,8 M€ en 2023.

En contrepartie, afin d'en limiter l'impact, il est proposé de diminuer d'autant les bases minimum de CFE à hauteur de 5,62 % (délibération distincte).

	Taux 2022	Taux 2023	Variation des taux 2023/2022	Variation des bases 2023/2022	Produit attendu 2023
<b>TF</b>	3,53 %	3,53 %	0,00 %	7,4 %	9 224 455
<b>TFNB</b>	12,50 %	12,50 %	0,00 %	7,0 %	1 443 875
<b>TH</b>	12,50 %	12,50 %	0,00 %	7,1 %	3 312 272
<b>CFE</b>	23,67 %	25,00 %	5,62 %	7,2 %	34 776 000

### Délibération

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code général des impôts, et notamment les articles 1638 et 1636 B decies,

**Le conseil communautaire** a délibéré (Pour : 163 - Contre : 0 - Abstentions : 10) pour :

- **Maintenir** le taux de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties et le fixer à 3,53 %,
- **Maintenir** le taux de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties et le fixer à 12,50 %,
- **Maintenir** le taux de la Taxe d'Habitation (résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) et le fixer à 12,50 %,
- **Appliquer** la majoration spéciale de la Cotisation Foncière des Entreprises et fixer le taux de CFE à 25,00 %,
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

David MARGUERITTE

Hubert LEMONNIER

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU

**13 AVRIL 2023**

Date d'envoi de la convocation : le 31/03/2023

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 156

Nombre de votants : 173

A l'ouverture de la séance

**Secrétaire de séance** : Monsieur Hubert LEMONNIER

L'an deux mille vingt trois, le jeudi 13 avril, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

### **Etaient présents :**

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Etienne, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, LECRES Marie-Joséphine suppléante de BLESTEL Gérard, BOTTA Francis, BOUSSELMAME Noureddine, BRANTHOMME Nicole, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BUHOT Sophie, BURNOUF Elisabeth, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie (Jusqu'à 20h10), CRESPIN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUCOURET Chantal, DUVAL Karine (A partir de 19h35), FAGNEN Sébastien, FAUDEMÉR Christian, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, FRANCOISE Bruno, GANCEL Daniel, GERVAISE Thierry, MESNIL Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, GODAN Dominique, GOSSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMEL Estelle, HAMON Myriam, HARDY René, HAYÉ Laurent, HEBERT Dominique, HEBERT Karine (Jusqu'à 18h20), HERY Sophie, HOULLEGATTE Valérie, HURLOT Juliette, JEANNE Dominique, JOUANNEAULT Tony, JOUAUX Joël, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE GUILLOU Alexandrina, LEBRETON Robert, LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis, LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand, LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François, LELONG Gilles, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LERENDU Patrick, LEROUSSIGNOL Françoise, LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LETERRIER Richard, LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard (A partir de 19h55), MADELEINE Anne, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE Camille, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, MOUCHEL Jean-Marie, OLIVIER Stéphane, PARENT Gérard, PECORARO Yvonne, PELLERIN Jean-Luc, PERRIER Didier, PERROTTE Thomas, PIC Anna, POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie, ROCQUES Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice, ROUELLÉ Maurice,

ROUSSEAU François, SAGET Eddy, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SIMON François, SIMONIN Philippe, SOINARD Philippe, SOLIER Luc, TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TOLLEMER Jean-Pierre (Jusqu'à 19h40), VANSTEELANT Gérard, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VIVIER Nicolas, VIVIER Sylvain.

### **Ont donné procurations**

BERNARD Christian à BOUSSELMAME Nouredine, COUPÉ Stéphanie à LELONG Gilles (A partir de 20h10), DUBOST Nathalie à MAHIER Manuela, DUFILS Gérard à VIVIER Nicolas, DUVAL Karine à BERHAULT Bernard (jusqu'à 19h35), GASNIER Philippe à GUILLEMETTE Nathalie, GENTILE Catherine à COUPÉ Stéphanie (Jusqu'à 20h10), HEBERT Karine à HERY Sophie (A partir de 18h20), HELAOUET Georges à BOTTA Francis, HULIN Bertrand à LEJAMTEL Ralph, LE CLECH Philippe à GERVAISE Thierry, LE DANOIS Francis à HOULLEGATTE Valérie, LE POITTEVIN Lydie à FAGNEN Sébastien, LEQUILBEC Frédéric à MARGUERITTE David, PIQUOT Jean-Louis à VILLETTE Gilbert, PLAINEAU Nadège à PERRIER Didier, RONSIN Chantal à SIMONIN Philippe, SOURISSE Claudine à LEPOITTEVIN Gilbert, TARIN Sandrine à FRANCOISE Bruno, TOLLEMER Jean-Pierre à LEPOITTEVIN Sonia (A partir de 19h40).

### **Absents/Excusés :**

AMIOT Florence, BALDACCI Nathalie, BRISSET Franck, BROQUET Patrick, CAPELLE Jacques, COLLAS Hubert, DUCHEMIN Maurice, FALAIZE Marie-Hélène, GIOT Gilbert, HUREL Karine, KRIMI Sonia, LE PETIT Philippe, LELOUEY Dominique, LEMOIGNE Sophie, LEMYRE Jean-Pierre, MAGHE Jean-Michel, MAUGER Michel, VARENNE Valérie.